



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 057-245700695-20260218-B20260217_05_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le dix-sept février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le onze février, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET

Absents avec procuration : Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Etaient absentes : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication.



5. Objet : Marché n° 2431 EXMY- Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la Maison de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs - Avenant n° 1 avec le groupement d'entreprises A. CONCEPT SARL / OMNITECH SAS / OTEIS / SPC ACOUSTIQUE à 57000 METZ

Vu l'article L. 2194-1-2° et R. 2194-2 à R. 2194-4 du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché notifié le 28 mai 2024, passé en procédure adaptée ouverte entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et le groupement d'entreprises A. CONCEPT SARL / OMNITECH SAS / OTEIS / SPC

ACOUSTIQUE à 57000 Metz, concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la Maison de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

L'avenant n° 1 a pour objet d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant initial du marché.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Les récentes et potentielles prises de compétences par la CCCE, génèrent des besoins supplémentaires en termes de recrutement d'agents et d'espaces de travail. Il a donc été décidé la réalisation de 4 bureaux supplémentaires soit 8 postes de travail.

De plus, dans le but de favoriser la sobriété énergétique, il a été décidé au cours des réunions de travail en lien avec les études multithématiques menées sur les bâtiments communautaires :

- de mettre en place une cuve de récupération des eaux pluviales pour réutilisation dans la future extension,
- de prévoir la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture afin de favoriser l'autoconsommation,
- de raccorder l'extension au chauffage urbain déjà en place dans le bâtiment principal.

Par ailleurs, le bâtiment futur sera relié à l'existant via une passerelle qui débouchera d'un bureau existant au R+1. Afin d'exploiter au maximum cet espace perdu dû à l'aménagement et de satisfaire la demande de la commission de sécurité, il a été décidé la création d'un espace d'attente sécurisé.

Cette évolution du besoin se traduit par une augmentation de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux qui est passée de 1 200 000,00 € H.T. à 1 605 980,00 € H.T., ce qui a une incidence sur le forfait de rémunération provisoire du maître d'œuvre.

Le forfait provisoire de rémunération, après avenant n° 1, est porté de 126 600, 00 € H.T. (cent vingt-six mille six cent euros) à 169 430,89 € H.T. (cent soixante-neuf mille quatre cent trente euros et quatre-vingt-neuf centimes), soit une augmentation de 42 830,89 € H.T., soit + 33,83 %.

Le taux de rémunération de 10,55 % reste inchangé.

Le marché est modifié conformément aux articles L. 2194-1-2° et R. 2194-2 à R. 2194-4 du Code de la Commande Publique, les services supplémentaires étant devenus nécessaires et un changement de titulaire étant impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les services achetés dans le cadre du marché initial.

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 1,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2431 EXMY, passé en procédure adaptée ouverte avec le groupement d'entreprises A. CONCEPT SARL / OMNITECH SAS / OTEIS / SPC ACOUSTIQUE à 57000 Metz, d'un montant de 42 830,89 € H.T., soit une augmentation de 33,83 %,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 18 février 2026

Le Président,

Michel PAQUET

A blue circular stamp of the "Communauté de Communes de CATTENOM" is visible. The text "Le Président" is printed in the center of the stamp. A large, stylized blue ink signature is written over the stamp.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260218-B20260217_05_SI-DE